

**PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 février 2024 à 19h30 à l'Hôtel de ville sis au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

**Présences :**

Les conseillers Julie Paradis, Lyndsay Simard, Michel Proulx, Marcel Guérin et Loïc Dewavrin sous la présidence du maire, Bernard Daoust

**Sont également présents :**

Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Chantal Primeau, directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe

**Est absent :** Jacques Bouchard, conseiller

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, Bernard Daoust, déclare la séance légalement ouverte.

Le président informe également les personnes présentes que la séance est captée de façon audio et vidéo et que l'enregistrement sera disponible en différé sur le site internet de la Municipalité.

***19h30 Remise de subvention à l'élite : Léa Proulx - Passion Flag Football***

**Première période de questions aux citoyens (15 minutes) : 19h38 à 19h41**

**2024-02-35**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 février 2024**

Il est proposé par Julie Paradis  
Appuyé par Lyndsay Simard  
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 février 2024 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

**1. Ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 février 2024

**2. Procès-verbal**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2024

**3. Affaires financières**

3.1 Acceptation des comptes du 24 janvier au 13 février 2024

3.2 Sintra inc. (Région Montérégie – Rive-Sud) : dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux et paiement du décompte progressif numéro 2 (retenue finale de 10%) dans le cadre des travaux de pavage, marquage et de fonte de voirie sur diverses rues pour l'année 2022

- 3.3 Émission de financement numéro 44 pour règlements d'emprunts numéros 303-2007, 411-2017, 420-2018, 477-2021, 485-2022 et 491-2022
  - 3.3.1 Soumissions pour l'émission d'obligations
  - 3.3.2 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 237 000 \$ qui sera réalisé le 26 février 2024
  
- 4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire**
  - 4.1 Demandes de dérogations mineures
    - 4.1.1 1578, chemin du Fleuve (lot 2 048 031) / régularisation des marges latérales et arrière
    - 4.1.2 2012, chemin du Fleuve (lot 2 047 415) / régularisation de marge latérale pour une construction résidentielle
    - 4.1.3 1344, rue Sophie (lot 2 046 669) / régularisation de marge latérale pour une construction résidentielle
  
- 5. Règlements municipaux**
  - 5.1 Avis de motion – règlement numéro 509-2024 régissant le déroulement des séances du conseil municipal de la Municipalité des Cèdres
  - 5.2 Adoption du règlement numéro 383-8-2024 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats afin de mettre à jour la description de postes
  - 5.3 Adoption du règlement numéro 508-2024 concernant l'adoption d'un programme d'aide à la rénovation et restauration de bâtiments pour l'année 2024
  
- 6. Affaires municipales**
  - 6.1 Politique de reconnaissance des organismes reconnus : adoption
  - 6.2 La Société canadienne de la Croix-Rouge (SCCR) – division du Québec: autorisation de signature de la nouvelle entente de services aux sinistrés
  
- 7. Affaires juridiques et greffe**
  - 7.1 Demande de reconduction de la division du territoire de la Municipalité des Cèdres en districts électoraux utilisée lors de l'élection générale précédente
  - 7.2 Promesse d'achat pour l'acquisition des lots 2 047 922 et 4 271 810 (cercle d'utilisation de la rue Binette) : autorisation de signature
  
- 8. Ressources matérielles et immobiliers**
  - 8.1 Solutions Industrielles MJR : contrat pour la fourniture et l'installation d'une pompe à turbine verticale avec moteur au poste d'aqueduc des Chênes
  - 8.2 Construction Blitz inc.: offre de services professionnels en ingénierie – modification du bâtiment du Pavillon des bénévoles
  - 8.3 Halrai Industries: contrat de service pour l'aménagement intérieur et la fourniture et l'installation du système de lumières d'urgence – véhicule Chevrolet Tahoe 2023
  - 8.4 Pompes JP inc. contrat pour la fourniture d'une pompe Flygt au poste de pompage du Fleuve pour les eaux de lavages des filtres au sable vert
  - 8.5 Abrogation de la résolution numéro 2021-12-477 / Jasalex 2013 Inc. : contrat pour la fabrication de l'escalier de secours à l'hôtel de ville

## **9. Ressources humaines**

- 9.1 Fins de période de probation
  - 9.1.1 Andy Hiep Vu, directeur de l'urbanisme et de l'environnement
  - 9.1.2 Pier-Olivier Henuset, chargé de projet / coordonnateur, Services techniques et infrastructures
- 9.2 Embauche d'Anne-Josée Beaudoin à titre d'agente de soutien administratif, poste contractuel / temps partiel
- 9.3 Entérinement de la suspension sans solde de l'employé numéro 83
- 9.4 Entérinement de fins d'emploi
  - 9.4.1 Employé numéro 47
  - 9.4.2 Employé numéro 79
  - 9.4.3 Employé numéro 281
- 9.5 Modification de la résolution numéro 2024-01-08 / Embauche de Fritz Desanges à titre de contremaître du Service des travaux publics

## **10. Loisirs, culture et vie communautaire**

- 10.1 Défi Challenge 800 : autorisation de passage pour une course à relais
- 10.2 Maison des Jeunes de Les Cèdres : résolution d'appui « Les Gardes-Mangers Partagés de Vaudreuil-Soulanges (Frigos communautaires de Vaudreuil-Soulanges) »

## **11. Service de sécurité incendie**

*Aucun point*

## **12. Services techniques et infrastructures**

*Aucun point*

## **13. Divers et correspondance**

### **Période des questions aux citoyens**

### **Parole au Conseil**

### **Levée de la séance**

**Adopté à l'unanimité**

## **2024-02-36 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2024**

*Le conseiller, Loïc Dewavrin, divulgue une apparence de conflit d'intérêt dans la résolution numéro 2024-01-17 « Mise en œuvre d'une stratégie de développement industriel : zone industrielle I-1 constituant le pôle logistique de Les Cèdres » adoptée lors de la séance ordinaire du 23 janvier 2024.*

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2024 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2024 soit adopté le tout en conformité du Code municipal.

**Adopté à l'unanimité**

**2024-02-37 Acceptation des comptes du 24 janvier au 13 février 2024**

Il est proposé par Julie Paradis  
Appuyé par Loïc Dewavrin  
Et résolu

QUE le Conseil municipal approuve le paiement des comptes du 24 janvier au 13 février 2024 inscrit au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes à payer dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiements (par chèques, dépôts directs, débits directs)	388 680.22\$
▪ Salaires versés – paies numéros 1 à 4 -2024	240 243.42 \$
▪ Contribution de l'employeur	54 714.61 \$

QUE le Conseil municipal autorise le greffier-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

**2024-02-38 Sintra inc. (Région Montérégie – Rive-Sud) : dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux et paiement du décompte progressif numéro 2 (retenue finale de 10%) dans le cadre des travaux de pavage, marquage et de fonte de voirie sur diverses rues pour l'année 2022**  
*Projet numéro 2022-600-02*

ATTENDU la résolution numéro 2022-05-247 octroyant le contrat de pavage, de marquage et de fonte de voirie sur diverses rues pour l'année 2022 à Sintra inc. (Région Montérégie – Rive-Sud) ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 2 (libération finale de la retenue) pour les travaux exécutés jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2023;

ATTENDU le dépôt du certificat d'acceptation finale des travaux;

ATTENDU l'approbation de paiement dûment signé par les parties ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

D'ACCEPTER le certificat d'acceptation finale des travaux;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 2 (libération finale de la retenue de 10%) à Sintra inc. au coût de 11 502.23\$ (taxes en sus) relatif au contrat de pavage, de marquage et de fonte de voirie sur diverses rues pour l'année 2022.

**Adopté à l'unanimité**

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

2024-02-39

### **Soumissions pour l'émission d'obligations**

#### ***Émission de financement numéro 44 pour règlements d'emprunts numéros 303-2007, 411-2017, 420-2018, 477-2021, 485-2022 et 491-2022***

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 303-2007, 411-2017, 420-2018, 477-2021, 485-2022 et 491-2022, la Municipalité des Cèdres souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 février 2024, au montant de 3 237 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

#### 1 - BMO NESBITT BURNS INC.

116 000 \$	5,00000 %	2025
121 000 \$	4,50000 %	2026
127 000 \$	4,50000 %	2027
134 000 \$	4,50000 %	2028
2 739 000 \$	4,75000 %	2029

Prix : 98,84100

Coût réel : 5,01732 %

#### 2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

116 000 \$	5,10000 %	2025
121 000 \$	4,80000 %	2026
127 000 \$	4,75000 %	2027
134 000 \$	4,60000 %	2028
2 739 000 \$	4,55000 %	2029

Prix : 98,16200

Coût réel : 5,01861 %

### 3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

116 000 \$	5,00000 %	2025
121 000 \$	4,90000 %	2026
127 000 \$	4,70000 %	2027
134 000 \$	4,65000 %	2028
2 739 000 \$	4,65000 %	2029

Prix : 98,52100

Coût réel : 5,02276 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 237 000 \$ de la Municipalité des Cèdres soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**Adopté à l'unanimité**

2024-02-40

**Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 237 000 \$ qui sera réalisé le 26 février 2024**

***Émission de financement numéro 44 pour règlements d'emprunts numéros 303-2007, 411-2017, 420-2018, 477-2021, 485-2022 et 491-2022***

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Cèdres souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 237 000 \$ qui sera réalisé le 26 février 2024, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
303-2007	31 600 \$
411-2017	162 700 \$

420-2018	207 400 \$
477-2021	25 000 \$
485-2022	120 000 \$
491-2022	2 690 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 411-2017, 420-2018, 477-2021, 485-2022 et 491-2022, la Municipalité des Cèdres souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres avait le 20 février 2024, un emprunt au montant de 401 700 \$, sur un emprunt original de 546 100 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 303-2007, 411-2017 et 420-2018;

ATTENDU QUE, en date du 20 février 2024, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 26 février 2024 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 303-2007, 411-2017 et 420-2018;

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Julie Paradis  
Et résolu

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 février 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 février et le 26 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE VAUDREUIL-SOULANGES  
100, BOUL. DON-QUICHOTTE  
ILE-PERROT, QC  
J7V 6L7

8. Que les obligations soient signées par le maire et le greffier-trésorier. La Municipalité des Cèdres, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 411-2017, 420-2018, 477-2021, 485-2022 et 491-2022 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 février 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 26 février 2024, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 303-2007, 411-2017 et 420-2018, soit prolongé de 6 jours.

**Adopté à l'unanimité**

**2024-02-41      1578, chemin du Fleuve (lot 2 048 031) / régularisation des marges latérales et arrière**  
***Demande de dérogation mineure***

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre la régularisation d'une construction résidentielle unifamiliale avec une marge latérale sud-ouest à 1.34 mètres et une marge arrière à 3.37 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge latérale minimale de 4.5 mètres et une marge arrière minimale de 5 mètres dans la zone A-18;

ATTENDU les recommandations unanimes des membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 22 janvier 2024

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 29 janvier 2024 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande;

Il est proposé par    Julie Paradis  
Appuyé par            Michel Proulx  
Et résolu



D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 1578, chemin du Fleuve (lot 2 048 031) visant à permettre la régularisation d'une construction résidentielle unifamiliale avec une marge latérale sud-ouest à 1.34 mètres et une marge arrière à 3.37 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge latérale minimale de 4.5 mètres et marge arrière minimale de 5 mètres dans la zone A-18.

**Adopté à l'unanimité**

**2024-02-42      2012, chemin du Fleuve (lot 2 047 415) / régularisation de marge latérale pour une construction résidentielle**  
***Demande de dérogation mineure***

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre la régularisation d'une construction résidentielle unifamiliale avec une marge latérale sud-nord-est de 4.39 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge latérale minimale de 4.5 mètres dans la zone H-19;

ATTENDU les recommandations unanimes des membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 22 janvier 2024

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 29 janvier 2024 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par    Julie Paradis  
Appuyé par            Loïc Dewavrin  
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 2012, chemin du Fleuve (lot 2 047 415) visant à permettre la régularisation d'une construction résidentielle unifamiliale avec une marge latérale sud-nord-est de 4.39 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge latérale minimale de 4.5 mètres dans la zone H-19.

**Adopté à l'unanimité**

**2024-02-43      1344, rue Sophie (lot 2 046 669) / régularisation de marge latérale pour une construction résidentielle**  
***Demande de dérogation mineure***

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre la régularisation d'une construction résidentielle unifamiliale avec une marge latérale nord-ouest de 1.85 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge latérale minimale de 2 mètres dans la zone H-26;

ATTENDU les recommandations unanimes des membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 22 janvier 2024

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 29 janvier 2024 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

Il est proposé par Julie Paradis  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 1344, rue Sophie (lot 2 046 669) visant à permettre la régularisation d'une construction résidentielle unifamiliale avec une marge latérale nord-ouest de 1.85 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge latérale minimale de 2 mètres dans la zone H-26.

**Adopté à l'unanimité**

**2024-02-44 Avis de motion – règlement numéro 509-2024 régissant le déroulement des séances du conseil municipal de la Municipalité des Cèdres**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] La conseillère, Julie Paradis, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 509-2024 régissant le déroulement des séances du conseil municipal de la Municipalité des Cèdres;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

**2024-02-45 Adoption du règlement numéro 383-8-2024 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats afin de mettre à jour la description de postes**

ATTENDU QUE l'article 961.1 du Code municipal du Québec stipule que les municipalités locales ont le pouvoir d'adopter des règlements pour déléguer à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité ;

ATTENDU l'adoption d'un nouvel organigramme administratif lors de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour la description de certains postes de fonctionnaires;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 23 janvier 2024 :

- [1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Michel Proulx;
- [2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 23 janvier 2024;

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de  
***Règlement numéro 383-8-2024 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats afin de mettre à jour la description de postes***

QUE le texte du règlement numéro 383-8-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**Adopté à l'unanimité**

**2024-02-46 Adoption du règlement numéro 508-2024 concernant l'adoption d'un programme d'aide à la rénovation et restauration de bâtiments pour l'année 2024**

ATTENDU les pouvoirs conférés au Conseil municipal par la Loi;

ATTENDU QUE le noyau villageois est un espace névralgique, stratégique et possédant un caractère patrimonial particulier dans la Municipalité des Cèdres qui doit faire l'objet de mesures particulières de mise en valeur pour le rendre davantage attrayant comme lieu de commerce dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté, de ses visiteurs et de ses touristes;

ATTENDU QUE lors de l'élaboration du programme particulier d'urbanisme pour le noyau villageois, l'adoption d'un programme de revitalisation a été identifiée comme une action à privilégier pour améliorer la qualité architecturale et esthétique des bâtiments;

ATTENDU QUE le chemin du Fleuve est identifié à titre de chemin de paysage exceptionnel au schéma d'aménagement révisé de la MRC Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE le chemin du Fleuve ainsi que le chemin Saint-Féréol sont désignés « lanières patrimoniales » au plan d'urbanisme et rattachés à l'objectif de mise en valeur et de protection des éléments patrimoniaux et culturels;

ATTENDU QUE les lanières patrimoniales sont intégrées au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur et doivent faire l'objet d'une mise en valeur du patrimoine bâti ;

ATTENDU QUE le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que l'entrée du village constitué des zones C-2 et C-7 située sur les chemins du Fleuve et Saint-Féréol se distingue par des rénovations et des restaurations de qualités;

ATTENDU QUE le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que le noyau villageois et les bâtiments ayant une valeur patrimoniale reconnue situés dans les lanières patrimoniales fassent l'objet d'encouragement à la rénovation;

ATTENDU QUE le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que le noyau villageois et les lanières patrimoniales fassent l'objet d'un affichage de qualité;

ATTENDU QUE le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de subventionner, pour les bâtiments retenus à l'inventaire, les travaux de pose d'un revêtement de toit métallique imitant le toit à baguettes ou avec une pose traditionnelle;

ATTENDU QUE dans tous les secteurs visés, la majorité des bâtiments ont été construits depuis plus de 20 ans;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 23 janvier 2024 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par le conseiller, Michel Proulx;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le conseiller, Michel Proulx, a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 23 janvier 2024 ;

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Lyndsay Simard  
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :  
***Règlement numéro 508-2024 concernant l'adoption d'un programme d'aide à la rénovation et restauration de bâtiments pour l'année 2024***

QUE le texte du règlement numéro 508-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**Adopté à l'unanimité**

## **2024-02-47 Politique de reconnaissance des organismes: adoption**

ATTENDU QUE les organismes locaux sont essentiels pour le bien-être général, offrant aide et renforçant la cohésion communautaire;

ATTENDU la pertinence d'effectuer une refonte de la Politique afin de mieux répondre aux besoins organisationnels, visant ainsi un développement harmonieux et mettant de l'avant les valeurs locales;

Il est proposé par Loïc Dewavrin  
Appuyé par Lyndsay Simard  
Et résolu

D'ADOPTER la Politique de reconnaissance des organismes telle que déposée à la présente séance municipale.

**Adopté à l'unanimité**

2024-02-48

**La Société canadienne de la Croix-Rouge (SCCR) – division du Québec: autorisation de signature de la nouvelle entente de services aux sinistrés**

ATTENDU QUE la résolution numéro 2023-02-050 autorisant la signature de l'amendement numéro 2 à l'entente de service aux sinistrés vient à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2024;

ATTENDU la réception de la nouvelle entente de services aux sinistrés dont l'entrée en vigueur est le 1<sup>er</sup> avril 2024 et effective jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2026;

ATTENDU QUE les villes et les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de Sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (R.L.R.Q., c.S-2.3), la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., c.C-19) et le Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c.C-27.1);

ATTENDU QUE la SCCR est un organisme humanitaire sans but lucratif, membre à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont la mission est notamment de porter assistance aux individus, aux groupes ou aux communautés touché(e)s par des situations d'urgence ou des Sinistres en leur offrant une aide humanitaire;

ATTENDU QUE la SCCR, au moyen de ses ressources, incluant une force bénévole, et de son expertise, est susceptible d'aider et de soutenir, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors de Sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent établir les modalités suivant lesquelles la SCCR fournira des Services aux Personnes sinistrées en cas de Sinistres sur le territoire de la Ville/Municipalité;

Il est proposé par Lyndsay Simard  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, l'entente de service aux sinistrés;

QUE l'entente est renouvelée automatiquement suivant les mêmes modalités pour une seule période d'un an, à moins d'un avis de la part de l'une ou l'autre des parties;

QUE la Municipalité s'engage à verser une contribution financière annuelle comme suit :

- 2024-2025 : 0,20 \$ per capita
- 2025-2026 : 0,21 \$ per capita
- 2026-2027 : 0,21 \$ per capita

**Adopté à l'unanimité**

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

2024-02-49

### **Demande de reconduction de la division du territoire de la Municipalité des Cèdres en districts électoraux utilisée lors de l'élection générale précédente**

ATTENDU QUE le règlement numéro 452-2020 relatif à la division du territoire de la Municipalité des Cèdres en 6 districts électoraux est entré en vigueur le 31 octobre 2020;

ATTENDU QUE ce règlement respecte toujours les critères de délimitation des districts électoraux à l'exception du district numéro 6 qui excède de 0.3% l'écart permis entre les districts électoraux, tel qu'apparaissant au tableau ci-dessous :

#### **TABLEAU DES ÉLECTEURS DÉCOUPAGE DES DISTRICTS ÉLECTORAUX RÈGLEMENT 452-2020**

NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS EN 2024	
NOMBRE D'ÉLECTEURS SELON LA LISTE ÉLECTORALE PERMANENTE	5425
NOMBRE D'ÉLECTEURS NON DOMICILIÉS	21
NOMBRE TOTAL D'ÉLECTEURS DE LA MUNICIPALITÉ	5446
NOMBRE DE DISTRICTS ÉLECTORAUX	6
ÉCART PERMIS	25%
MOYENNE D'ÉLECTEURS PAR DISTRICT ÉLECTORAL	908
LIMITE SUPÉRIEURE	681
LIMITE INFÉRIEURE	1135

DISTRICTS ÉLECTORAUX	NOMBRE D'ÉLECTEURS			ÉCART
	LEP	NON DOMICILIÉS	TOTAL	
DISTRICT NUMÉRO 1	844	8	852	-6.2%
DISTRICT NUMÉRO 2	915	2	917	1.0%
DISTRICT NUMÉRO 3	791	8	799	-12.0%
DISTRICT NUMÉRO 4	865	1	866	-4.6%
DISTRICT NUMÉRO 5	873	1	874	-3.7%
DISTRICT NUMÉRO 6	1137	1	1138	25,3%
NOMBRE TOTAL D'ÉLECTEURS			<b>5446</b>	

ATTENDU QU'une division du district numéro 6 n'est pas souhaitable compte tenu de son caractère démographique (secteur urbain et familial), géographique (extrémité est du territoire et ceinturé de terres agricoles) et socio-économique (densité de la population et habitation unifamiale, semi-détachée et en rangée);

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Loïc Dewavrin  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la Municipalité des Cèdres demande à la Commission de la représentation électorale du Québec de l'autoriser à reconduire la division de son territoire en districts électoraux utilisée lors de l'élection générale précédente, telle que décrétée en vertu du règlement numéro 452-2020 adopté par le Conseil municipal le 12 mai 2020.

**Adopté à l'unanimité**

**2024-02-50      Promesse d'achat pour l'acquisition des lots 2 047 922 et 4 271 810 /  
cercle d'utilisation de la rue Binette**

ATTENDU QUE la Municipalité utilise les terrains situés en front de la rue Binette et du cercle d'utilisation pour le déneigement municipal, et ce depuis de longues années;

ATTENDU la pertinence d'acquérir ces lots afin de régulariser la situation;

ATTENDU les pourparlers entre la Municipalité et les propriétaires des lots concernés;

Il est proposé par    Michel Proulx  
Appuyé par            Julie Paradis  
Et résolu

QUE le Conseil municipal autorise le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, une promesse d'achat pour l'acquisition des lots 2 047 922 et 4 271 810 formant le cercle d'utilisation de la rue Binette;

QUE la promesse d'achat est conditionnelle à l'acceptation par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec;

DE MANDATER l'étude Format Légal notaires et conseillers juridiques pour la préparation de tous les documents inhérents à l'acquisition des lots, et ce au frais de la Municipalité;

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, les documents inhérents à l'acquisition desdits lots;

D'ABROGER la résolution numéro 2021-05-175.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

**2024-02-51 Solutions Industrielles MJR : contrat pour la fourniture et l'installation d'une pompe à turbine verticale avec moteur au poste d'aqueduc des Chênes**

ATTENDU QUE la pompe numéro 1 du poste d'aqueduc des Chênes a atteint sa durée de vie utile;

ATTENDU la nécessité de procéder à son remplacement;

ATTENDU QUE le contrat est octroyé de gré à gré conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Marcel Guérin  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour l'achat et l'installation d'une pompe à turbine verticale avec moteur au poste d'aqueduc des Chênes à Solutions Industrielles MJR au montant de 49 995\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à la soumission numéro 5083.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement numéro 419-2018 (réserve - eau potable) (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

**2024-02-52 Construction Blitz inc.: offre de services professionnels en ingénierie – modification du bâtiment du Pavillon des bénévoles**  
*Projet numéro 2022-400-05*

ATTENDU le projet de modification du bâtiment du Pavillon des bénévoles;

ATTENDU la nécessité de se doter de plans et devis de fondation et de structure pour la modification du bâtiment;

ATTENDU QUE le contrat est octroyé de gré à gré conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Marcel Guérin  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

D'OCTROYER le mandat de services professionnels en ingénierie pour la confection de plans et devis de fondation et de structure dans le cadre du projet de modification du bâtiment du Pavillon des bénévoles à Consultants Blitz inc. au coût de 6 660\$ (taxes en sus), et ce tel qu'il appert à l'offre de services numéro 2024-26 001.

**Adopté à l'unanimité**



### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédent de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

**2024-02-53 Halrai Industries Inc. : contrat de service pour l'aménagement intérieur et la fourniture et l'installation du système de lumières d'urgence – véhicule Chevrolet Tahoe 2023**

ATTENDU la livraison du véhicule Chevrolet Tahoe 2023 au Service de sécurité incendie, civile et des premiers répondants;

ATTENDU la nécessité d'aménager et de doter le véhicule d'un système de lumières d'urgence;

ATTENDU QUE le contrat est octroyé de gré à gré conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Julie Paradis  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

D'OCTROYER le contrat de service pour l'aménagement intérieur et la fourniture et l'installation du système de lumières d'urgence sur le véhicule Chevrolet Tahoe 2023 à Halrai Industries inc. au coût de 26 250.41\$ (taxes en sus), et ce tel qu'il appert à la soumission numéro 24104.

**Adopté à l'unanimité**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles par le fonds de roulement sur une période de 10 ans pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

**2024-02-54 Pompes JP inc. : contrat pour la fourniture d'une pompe Flygt au poste de pompage du Fleuve pour les eaux de lavage des filtres au sable vert  
*Projet numéro 2021-600-05***

ATTENDU la nécessité de se doter d'une pompe Flygt au poste de pompage du Fleuve pour les eaux de lavage des filtres au sable vert;

ATTENDU QUE le contrat est octroyé de gré à gré conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Lyndsay Simard  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture d'une pompe Flygt au poste de pompage du Fleuve pour les eaux de lavage des filtres au sable vert à Pompes JP inc. au coût de 17 188.76\$ (taxes en sus), et ce tel qu'il appert à la soumission numéro 1180.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 491-2022 (financement à long terme d'activités d'investissement) pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

**2024-02-55 Abrogation de la résolution numéro 2021-12-477 / Jasalex 2013 Inc. : contrat pour la fabrication de l'escalier de secours à l'hôtel de ville**

ATTENDU la résolution numéro 2021-12-477 octroyant le contrat pour la fabrication de l'escalier de secours de l'hôtel de ville à Jasalex 2013 Inc.;

ATTENDU QUE le projet nécessitait la préparation de plans et devis;

ATTENDU QUE la Municipalité a publié le 25 octobre 2022 un appel d'offres sur invitation pour la réfection de l'escalier de secours et échelle de toit;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions, le contrat a été dûment octroyé à Les Constructions B. Martel Inc.;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Loïc Dewavrin  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

D'ABROGER la résolution numéro 2021-12-477.

**Adopté à l'unanimité**

**2024-02-56 Andy Hiep Vu, directeur de l'urbanisme et de l'environnement  
*Fin de période de probation***

ATTENDU QUE la période de probation de six mois pour le poste de directeur de l'urbanisme et de l'environnement est terminée depuis le 13 décembre 2023 laquelle embauche était officialisée dans la résolution numéro 2023-06-235;

ATTENDU QU'Andy Hiep Vu satisfait les exigences requises au poste de directeur de l'urbanisme et de l'environnement, que ce dernier a complété avec succès la période probatoire au mérite d'une évaluation donnée par le directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Lyndsay Simard  
Appuyé par Loïc Dewavrin  
Et résolu

DE CONFIRMER la permanence d'Andy Hiep Vu au poste de directeur de l'urbanisme et de l'environnement pour la Municipalité en conformité avec les conditions et modalités de son contrat de travail.

**Adopté à l'unanimité**

**2024-02-57 Pier-Olivier Henuset, chargé de projet / coordonnateur, Services techniques et infrastructures  
*Fin de période de probation***

ATTENDU QUE la période de probation de six mois pour le poste de chargé de projet / coordonnateur, Services techniques et infrastructures est terminée depuis le 11 décembre 2023 laquelle embauche était officialisée dans la résolution numéro 2023-06-236;

ATTENDU QUE Pier-Olivier Henuset satisfait les exigences requises au poste de chargé de projet / coordonnateur - Services techniques et infrastructures, que ce dernier a complété avec succès la période probatoire au mérite d'une évaluation donnée par le directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Lyndsay Simard  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

DE CONFIRMER la permanence de Pier-Olivier Henuset au poste de chargé de projet / coordonnateur - Services techniques et infrastructures pour la Municipalité en conformité avec les conditions et modalités de son contrat de travail.

**Adopté à l'unanimité**

**2024-02-58 Embauche d'Anne-Josée Beaudoin à titre d'agente de soutien administratif, poste contractuel / temps partiel**

ATTENDU le besoin de personnel dans divers services municipaux;

ATTENDU l'expérience professionnelle d'Anne-Josée Beaudoin acquise à la Municipalité;

Il est proposé par Lyndsay Simard  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

D'EMBAUCHER Anne-Josée Beaudoin à titre d'agente de soutien administratif, poste contractuel à temps partiel, pour la période du 8 janvier au 20 décembre 2024, et ce aux conditions convenues entre les parties;

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer le contrat de travail d'Anne-Josée Beaudoin à titre d'agente de soutien administratif.

**Adopté à l'unanimité**

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et greffier-trésorier

### **2024-02-59 Entérinement de la suspension sans solde de l'employé numéro 83**

ATTENDU les faits et gestes répréhensibles reprochés à l'employé numéro 83;

ATTENDU la lettre d'avis de suspension remise à l'employé numéro 83 le 12 février 2024 par le directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Julie Paradis  
Appuyé par Loïc Dewavrin  
Et résolu

D'ENTÉRINER la suspension sans solde de l'employé numéro 83 pour une durée de 3 jours aux dates convenues avec le contremaître du Service des travaux publics.

**Adopté à l'unanimité**

### **2024-02-60 Employé numéro 47 *Entérinement de fin d'emploi***

ATTENDU la suspension, avec solde, de l'employé numéro 47 depuis le 1<sup>er</sup> février 2024;

ATTENDU la lettre de fin d'emploi remise à l'employé numéro 47, le 12 février 2024, par le directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Marcel Guérin  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

D'ENTÉRINER la fin d'emploi de l'employé numéro 47 en date du 12 février 2024.

**Adopté à l'unanimité**

### **2024-02-61 Employé numéro 79 *Entérinement de fin d'emploi***

ATTENDU la suspension, avec solde, de l'employé numéro 79 depuis le 1<sup>er</sup> février 2024;

ATTENDU la lettre de fin d'emploi remise à l'employé numéro 79, le 12 février 2024, par le directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Julie Paradis  
Et résolu

D'ENTÉRINER la fin d'emploi de l'employé numéro 79 en date du 12 février 2024.

**Adopté à l'unanimité**

**2024-02-62      Employé numéro 281**  
***Entérinement de fin d'emploi***

ATTENDU la suspension, avec solde, de l'employé numéro 281 depuis le 7 février 2024;

ATTENDU la lettre de fin d'emploi remise à l'employé numéro 281, le 9 février 2024, par le directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par    Marcel Guérin  
Appuyé par            Loïc Dewavrin  
Et résolu

D'ENTÉRINER la fin d'emploi de l'employé numéro 281 en date du 9 février 2024.

**Adopté à l'unanimité**

**2024-02-63      Modification de la résolution numéro 2024-01-08 / Embauche de Fritz Desanges à titre de contremaître du Service des travaux publics**

ATTENDU la résolution numéro 2024-01-08 embauchant Fritz Desanges à titre de contremaître du Service des travaux publics à compter du 4 mars 2024;

ATTENDU la disponibilité immédiate de Fritz Desanges;

ATTENDU l'examen médical satisfaisant;

Il est proposé par    Lyndsay Simard  
Appuyé par            Marcel Guérin  
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2024-01-08 de la façon suivante :

QUE la date d'embauche soit effective au 12 février 2024.

**Adopté à l'unanimité**

**2024-02-64      Défi Challenge 800 : autorisation de passage pour une course à relais**

ATTENDU QUE le Défi Challenge Québec 800 consiste en une course à pied à relais à travers une dizaine de régions du Québec et de l'Ontario, visant à soutenir les jeunes par le biais d'une collecte de fonds qui sera versée à la Fondation Jeunes en Tête ;

ATTENDU la demande de Défi Challenge Québec 800 de traverser la Municipalité jeudi, le 16 mai 2024 entre 14h30 et 15h30, tel qu'indiqué au plan joint à la demande ;

ATTENDU QUE pour chaque relais, un convoi de 15 véhicules récréatifs stationnera quelques instants dans la ville concernée, le temps d'effectuer le changement de coureurs ;

ATTENDU QUE l'organisme, à la demande du ministère des Transports et de la Mobilité durable, nécessite l'autorisation de passage de la Municipalité des Cèdres;

Il est proposé par Lyndsay Simard  
Appuyé par Julie Paradis  
Et résolu

D'AUTORISER le Défi Challenge Québec 800 à circuler sur le territoire de la Municipalité des Cèdres, jeudi, le 16 mai 2024 entre 14h30 et 15h30, et ce tel que prévu aux endroits indiqués au plan déposé avec la demande.

**Adopté à l'unanimité**

2024-02-65

**Maison des Jeunes de Les Cèdres : résolution d'appui « Les Garde-Mangers Partagés de Vaudreuil-Soulanges (Frigos communautaires de Vaudreuil-Soulanges) »**

ATTENDU le projet « Les Garde-Mangers Partagés de Vaudreuil-Soulanges » pour la Table de concertation en sécurité alimentaire de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE ce projet a pour mission de lutter contre le gaspillage alimentaire des citoyens et des commerçants et de favoriser l'échange des aliments entre citoyens;

ATTENDU QUE l'organisme est à la recherche de nouveaux emplacements sur le territoire afin de pouvoir installer des frigos communautaires;

ATTENDU l'intérêt de la Maison des Jeunes de Les Cèdres de participer à ce projet;

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes de Les Cèdres requiert l'appui de la Municipalité en autorisant un endroit susceptible d'installer le frigo communautaire;

Il est proposé par Lyndsay Simard  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres appuie la Maison des Jeunes de Les Cèdres dans sa demande de projet auprès de « Les Garde-Mangers Partagés de Vaudreuil-Soulanges (Frigos communautaires de Vaudreuil-Soulanges) » en autorisant l'installation extérieure d'un frigo communautaire au Pavillon des bénévoles;

QUE la Maison des Jeunes soit responsable du projet de « Frigos communautaires de Vaudreuil-Soulanges » implanté sur le territoire de Les Cèdres.

**Adopté à l'unanimité**

**Deuxième période de questions aux citoyens : 20h12 à 20h14**

**Parole au Conseil**

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

**2024-02-66 Levée de la séance ordinaire**

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Julie Paradis  
Appuyé par Loïc Dewavrin  
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h53.

**Adopté à l'unanimité**

Bernard Daoust  
Maire

Jimmy Poulin  
Greffier-trésorier